

UNIT' DANCE SCHOOL



Fiche d'inscription et d'abonnement saison 2014-2015

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Profession :

:

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. Portable :

Email :

Pratique antérieure de la danse

Quelles disciplines avez-vous déjà pratiquée ? :

Depuis combien d'années ? :

A quel endroit ? :

Avec quel professeur ? :

Cours et horaires : -

-

-

-

-

Nombre de cours par semaine :

Total abonnement :

Versé ce jour :

L'élève reconnaît devoir la somme de :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance de règlement intérieur et accepter les conditions d'abonnement décrites au verso.

Signature de l'élève
Ou du représentant légal pour les mineurs
Précédée de la mention «Lu et approuvé »

Pour Isabelle Reverte,

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014 AU DIMANCHE 21 JUIN 2015

Article 1 : L'élève bénéficie d'une ou des prestations indiquées par lui au recto de la présente dispensé par UNIT DANCE SCHOOL en fonction des plannings. Son droit est donc limité à la seule ou aux seules prestations souscrites.

Article 2 : Compte tenu des multiplicités d'activités offertes, toutes modifications ou suppressions d'une ou plusieurs d'entre elles, ne pourront entraîner l'annulation de la fiche d'abonnement ou sa prolongation ainsi qu'aucune demande de paiement ou de compensation au titre d'indemnité. Toutefois il est possible de rattraper les cours manqués dans le mois courant avant la date anniversaire de fin de contrat.

Article 3 : La signature de la présente fiche d'abonnement engage irrévocablement l'élève, sous réserve de présenter un certificat médical autorisant la pratique d'une activité sportive. L'élève dispose d'une semaine à compter de la signature de présent contrat pour présenter le certificat médical susvisé. A l'expiration de ce délai d'une semaine, le présent contrat sera définitif et ce, quel que soit le contenu du certificat médical.

Deux photos d'identité seront remises. En outre, les personnes mineures devront présenter une autorisation parentale à laquelle sera jointe la photocopie recto verso de la pièce d'identité du parent ou tuteur légal autorisant ladite inscription. Le paiement doit se faire au comptant le jour de la signature. Toute somme versée à la signature de la fiche d'inscription, en avance sur le prix total, constitue un acompte.

L'inscription ne pourra pas être résiliée par le seul abandon de cet acompte.

L'abonnement prend effet au jour de la signature de la présente convention.

Article 4 : La non fréquentation des cours de danse, pour quelque cause que se soit, ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou total, même si la première séance n'a pas été effectuée.

Article 5 : Le nombre de cours et la durée d'un contrat peuvent être modifiés dans les 21 jours qui suivent la souscription sur demande écrite de l'élève (uniquement dans le sens d'une augmentation).

Au-delà, un nouveau contrat est souscrit.

Article 6 : La période d'abonnement ne pourra faire l'objet de **remboursement** que pour les raisons suivantes :

- accident ou maladie entraînant une interdiction médicale de pratique du sport égale ou supérieure à un mois et sur présentation d'un certificat médical.
- Maternité sur présentation d'un certificat médical.

L'élève devra avertir Reverte Isabelle UNIT'DS par lettre recommandée avec accusé de réception et fournir tous les justificatifs à l'appui de sa demande. Si la demande est justifiée, l'abonnement sera remboursé au prorata des cours restant à compter de la date de l'accusé de réception.

Article 7 : Les élèves ont librement accès à la ou aux différentes prestations incluses dans la présente convention suivant les places disponibles et conformément aux règles de sécurité du Sporting'Form.

Article 8 : Reverte Isabelle UNIT'DS a souscrit une assurance couvrant les dommages causés aux élèves dont l'origine engage sa responsabilité civile. Dans tous les cas de non respect par les élèves des consignes de sécurité et du règlement intérieur, Reverte Isabelle UNIT'DS dégagera son entière responsabilité. Par la signature de la présente convention au recto, l'élève reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur. En conséquence, l'élève déclare s'obliger à respecter les dispositions dudit règlement intérieur et renonce expressément à rechercher une quelconque responsabilité envers Reverte Isabelle en cas de non respect par lui-même de ce dernier. En cas d'accident, l'élève est tenu d'en faire la déclaration auprès Reverte Isabelle UNIT'DS dans les 48 heures.

Article 9 : En cas de litige, seules les juridictions de Toulouse seront réputées compétentes.

Article 10 : Le professeur de danse est le seul habilité à décider du niveau de l'élève. En conséquence, il peut changer un élève de niveau quel que soit son âge.

Article 11 : Reverte Isabelle UNIT'DS se réserve le droit de refuser ou d'exclure un élève.

Article 12 : Les parents devront venir chercher leurs enfants mineurs dès la fin des cours de danse.

Pour les mineurs qui partent par leur propre moyen, les parents devront nous le signaler par écrit à la signature du contrat.

En cas de retard des parents, les mineurs resteront dans la salle de cours avec le professeur de danse.

Nous apprécierions votre ponctualité pour le bon fonctionnement et le respect des cours.

Article 13 : Quel que soit la date d'inscription, le mois en cours est du.

Article 14 : Pendant les vacances scolaires :

- Ados/adultes :
- Toussaint 1semaine/2 pas de cours
- Noel pas de cours
- Hiver cours
- Printemps cours
- Pas de cours enfants pendant les vacances scolaires

Article 15 : Les élèves sont tenus d'apporter leur bouteille d'eau pour les cours et faire les pauses dans la salle de cours.

Article 16 : Pour tout chèque impayé, il sera facturé la somme de 13 euros pour frais de dossier en plus des sommes dus.

Article 17 : Le planning peut être modifié à tout moments par Reverte Isabelle UNIT'DS